

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION TTC POUR LES DEPARTEMENTS DU 75 / 77 / 91 / 95 / DOM hors Mayotte

A la charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Vente d'immeuble à usage d'habitation à l'exclusion du neuf (VEFA)

- De 0 à 50 000 € : forfait 4 000 € TTC
- De 50 001 à 60 000 € : forfait 5000 € TTC
- De 60 001 à 90 000 € : 8,50 % TTC
- De 90 001 à 120 000 € : 7,50% TTC
- De 120 001 à 150 000 € : 7% TTC
- De 150 001 à 200 000 € : 6,50% TTC
- De 200 001 à 250 000 € : 6% TTC
- De 250 001 à 300 000 € : 5,50% TTC
- De 300 001 à 400 000 € : 5% TTC
- De 400 001 à 500 000 € : 4,50% TTC
- De 500 001 à 1 000 000 € : 4% TTC
- De 1 000 001 à 1 500 000 € : 3,5 % TTC
- Au-delà de 1 500 001 € : 3% TTC

Transaction de fonds de commerce, locaux, murs commerciaux

- De 0 à 50 000 € : forfait 5000 € TTC
- De 50 001 à 150 000 € : 15 % TTC
- Au-delà de 150 001 € : 10 % TTC

Commercialisation programme neuf : 9 % TTC

Vente de terrain ne dépassant pas 1000 m²

- De 0 à 65 000 € : Forfait 8 000 € TTC
- De 65 001 à 150 000 € : Forfait 10 000 € TTC
- De 150 001 à 200 000 € : 7 % TTC
- De 200 001 à 250 000 € : 6 % TTC
- Au-delà de 250 001 € : 5 % TTC

Vente de terrain dépassant 1000 m²

- De 0 à 100 000 € : Forfait 10 000 € TTC
- Au-delà de 100 001 € : 10 % TTC

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017.



SOCIETE TEKA IMMO au capital de 10 000€
8 Boulevard Lancastel 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 41 88 88 E-mail : contact@tekaimmo.com
www.tekaimmo.com

Carte professionnelle Transaction et Gestion immobilière délivrées par la chambre de commerce et d'industrie de la Réunion sous le n° CPI 9741 2016 000 011 470 Siret : 531 986 073 – Garantie Financière 110 000€ Transaction sans perception de fonds et Gestion immobilière 200 000€ SOCAF 26 avenue de Suffren 75 015 Paris RCP n° 105708080 MMA ENTREPRISE 14 Bvd Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans Cedex 9

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

POUR LES DEPARTEMENTS DU 59 / 23 / 19 / 03 / MAYOTTE (976)

A la charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Vente d'immeuble à usage d'habitation à l'exclusion du neuf (VEFA), Terrain et Transaction de fonds de commerce, locaux, murs commerciaux

➤ De 0 à 50 000 € :	forfait 4 000 € TTC
➤ De 50 001 à 60 000 € :	forfait 5000 € TTC
➤ De 60 001 à 90 000 € :	forfait 6000 € TTC
➤ De 90 001 à 140 000 € :	forfait 7000 € TTC
➤ De 140 001 à 200 000 € :	forfait 8500 € TTC
➤ De 200 001 à 300 000 € :	4,50% TTC
➤ De 300 001 à 400 000 € :	3,90 % TTC
➤ De 400 001 à 500 000 € :	3,30% TTC
➤ Au-delà de 500 001 € :	3 % TTC

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017.



SOCIETE TEKA IMMO au capital de 10 000€
 8 Boulevard Lancastel 97400 Saint-Denis
 Tél : 0262 41 88 88 E-mail : contact@tekaimmo.com
www.tekaimmo.com

Carte professionnelle Transaction et Gestion immobilière délivrées par la chambre de commerce et d'industrie de la Réunion sous le n° CPI 9741 2016 000 011 470 Siret : 531 986 073 – Garantie Financière 110 000€ Transaction sans perception de fonds et Gestion immobilière 200 000€ SOCAF 26 avenue de Suffren 75 015 Paris RCP n° 105708080 MMA ENTREPRISE 14 Bvd Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans Cedex 9

BAREME DE REFERENCE DES HONORAIRES DE LOCATION

LOCATION

Location du 06 juillet 1989 (Baux conclus depuis le 15/09/2014) et meublée

	BAILLEUR	LOCATAIRE
Entremise et recherche de locataire	98€ pour les T1 198€ pour les T2 et plus	
Visites et constitution de dossier	6€/m ²	6€/m ²
Rédaction du bail par l'agence	2€/m ²	2€/m ²
Etats des lieux par l'agence	3€/m ²	3€/m ²

Honoraire TTC calculés par m² de surface habitable, dans la limite d'un mois de loyer pour chaque partie.

LOCATION ENTREPRISE

Location commerciale et professionnelle

HONORAIRES TTC
A LA CHARGE DU LOCATAIRE : 18% du loyer HT annuel à la charge du preneur
A LA CHARGE DU BAILLEUR : 398€ TTC (si rédaction de bail)

GESTION

OPTIONS	HONORAIRES TTC
Option 1 : Mandat de gestion	6,8% + TVA 8,5% maximum
Option 2 : Mandat de gestion + GLI	Option 1 + 3 % TTC
Option 3 : Mandat de gestion + GLI+ vacance locative	Option 1 + 6 % TTC

LES FRAIS DE GESTION SONT A LA CHARGE EXCLUSIVE DU BAILLEUR

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

PRESTATIONS	TARIF
Vacation dans le cadre de la gestion exceptionnelle du bien (AG, suivi gestion partie commune, sinistre, expertise...)	68€/h
Honoraires pour déclaration revenus fonciers	48€/lot
Honoraires suivi de travaux (calculés sur le montant des travaux HT)	
Inférieur à 500€	Inclus dans les honoraires ci-dessus
Supérieur 500€	6% du montant de la facture
Contentieux	
Frais de dossier	80€
Frais de gestion de sinistre d'assurance	68€
Archivage dossier	2,50€HT/an